AVOIR UNE PERSONNE RESSOURCE TMS

Pérenniser une démarche de prévention des TMS

Sébastien TRIOPON – Maxime KEMPA

CARSAT Hauts-de-France

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Hauts-de-France

SOMMAIRE

- La Carsat
- Les TMS : causes et conséquences
- La démarche de prévention des TMS
- Pourquoi désigner une personne ressource ?
- Comment former une personne ressource ?
- L'accompagnement du Réseau Prévention (Carsat / INRS)

LA CARSAT

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE

ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat
Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

CARSAT HAUTS-DE-FRANCE

ASSURER LA RETRAITE ET PROTÉGER LA SANTÉ

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail des Hauts-de-France est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général

la prévention et la tarification des risques professionnels

l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté

CARSAT HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION DE LA SANTE AU TRAVAIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

La Direction de la Santé au Travail de la Carsat Hauts-de-France a pour missions de…

- **Prévenir** les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention
- **Cibler** les risques majeurs
- **Fixer** le taux de cotisation des accidents du travail et les maladies professionnelles

WWW.CARSAT-HDF.FR

UNE OFFRE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

- **Documentation** et publications statistiques
- Expertises et **accompagnement** des entreprises sur les risques professionnels
- **Programmes de prévention** (TMS, RPS, chutes, …)
- Unités techniques apportant conseils et métrologie **(risques physiques, chimiques et biologiques**)
- **Aides** et incitations **financières**
- **Formations** à la santé et sécurité au travail
- Accompagnement de **réseaux de consultants** (IPRP & RPS)
- **Webzine** de la santé au travail (www.entreprendre-ensemble.info)
- Salons professionnels / Conférences / **Webinaires**

REPLAY
Pourquoi et comment analyser les AT&MP

27 mai
Intervention des entreprises extérieures

Pour tout contact :
contactprévention@carsat-nordpicardie.fr

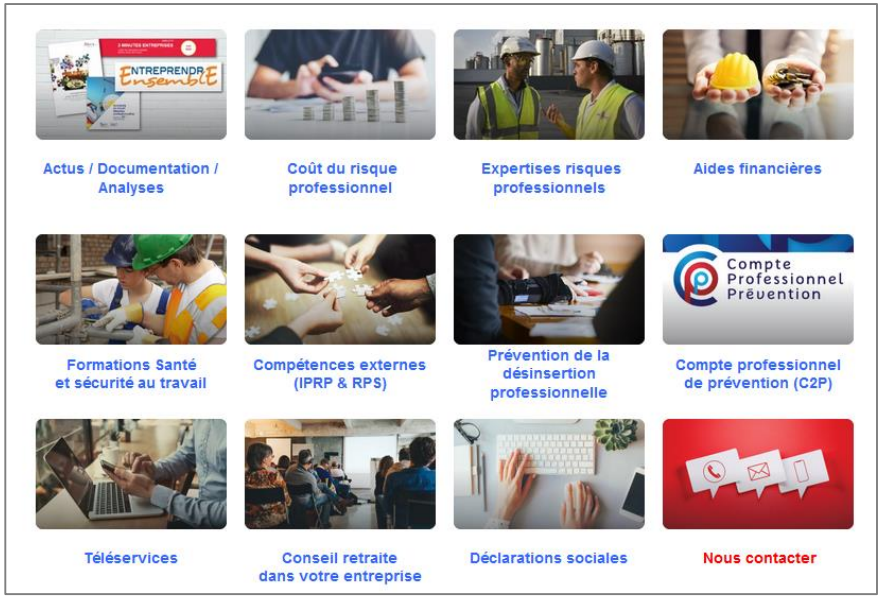

LES TMS :

CAUSES ET CONSÉQUENCES

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat
Hauts-de-France

LES TMS

Ce sont des maladies qui touchent les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous.

Les parties du corps concernées sont :

- Les différentes parties des membres supérieurs :
  - Les poignets, mains, doigts (38%)
  - Les épaules (30%)
  - Les coudes (22%)
- Les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou (2%)

Le mal de dos situé au niveau des lombaires, aussi appelé « lombalgie », est un TMS particulièrement fréquent.

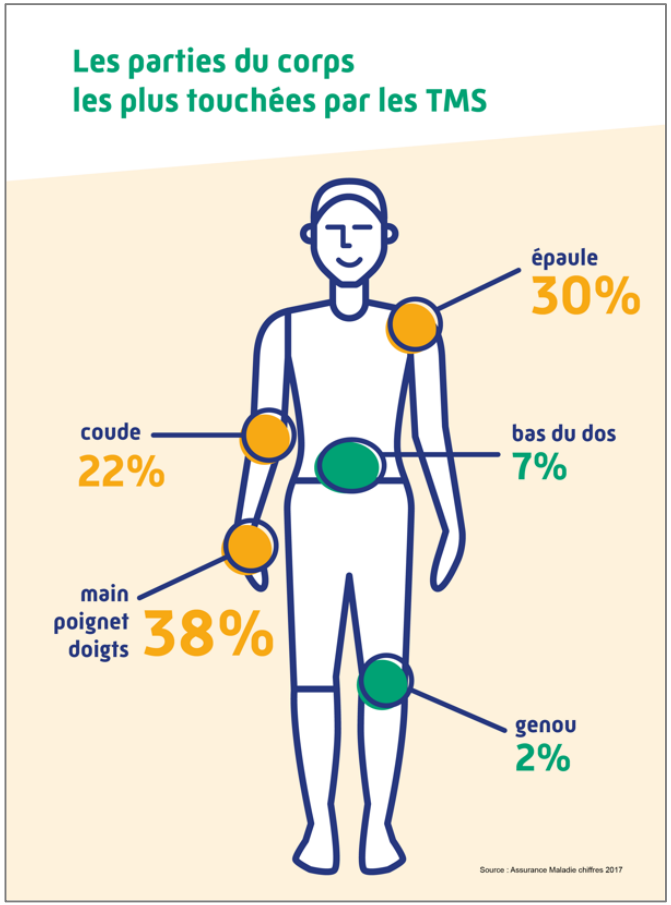

LES TMS

Certains **facteurs de risques individuels**, notamment l'âge ou l'état de santé, peuvent jouer un rôle dans l'apparition ou l'aggravation des TMS mais **l'activité professionnelle joue le rôle prépondérant**

C'est notamment le cas lorsque l'organisation du travail (répartition de la charge, la définition des tâches, la gestion des remplacements, etc.) fait émerger **deux types de facteurs :**

- **Les facteurs biomécaniques :** gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes…
- **Des facteurs psychosociaux :** pression temporelle, manque d'autonomie des salariés, manque de soutien social, travail monotone…

Des **facteurs physiques** peuvent également contribuer dans l'apparition ou l'aggravation des TMS : bruit, vibration, froid…

LES TMS

Depuis plus de 20 ans les TMS constituent **la première maladie professionnelle reconnue en France, avec 87% des maladies professionnelles reconnues.**

À lui seul, le mal de dos représente **20% des accidents du travail** (durée d'arrêt moyen : 2 mois).

DES CONSÉQUENCES POUR LES SALARIÉS

Des conséquences **au niveau personnel à moyen et long terme** impliquant une dégradation de la qualité de vie : gênes, douleurs répétés, perte de capacité physique, handicap.

Des conséquences possibles également **au niveau professionnel** : difficulté à évoluer, inaptitude, risque de désinsertion professionnelle

Lombalgie = **1ère cause d'inaptitude** avant 45 ans

45% des TMS entraînent des **séquelles lourdes** (incapacités permanentes)

DES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES

Les TMS ont un impact sur les entreprises, **leurs performances et la pérennité de leurs activités** :

- Hausse des cotisations AT/MP…
- Maladies professionnelles et accidents du travail
- Augmentation de l'absentéisme
- Turn-over important et donc désorganisation du travail
- Baisse de la productivité et/ou de la qualité
- Dégradation de l'ambiance de travail et mauvais climat social
- Difficultés à fidéliser les salariés ou difficultés à recruter

2 Milliards d'€

Cotisations versées par les entreprises pour les TMS et le mal de dos

22 Millions

Nombre de journées de travail perdues à cause des TMS et du mal de dos

107 000 ETP

Conséquence des TMS et du mal de dos sur l'absentéisme au sein des entreprises

LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES TMS

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat

LA DÉMARCHE TMS PROS

Accompagnement proposé par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels

Méthodologie et outils disponibles sur la page web **Amelie Entreprises**

Démarche **structurée et structurante** en **4 étapes** ayant fait ses preuves et s'appuyant sur l'amélioration continue

Objectifs : **réduire les effets** de l'exposition aux risques des TMS, **rendre les entreprises autonomes** face à ce risque et **élargir la culture de prévention** de l'entreprise

LA DÉMARCHE TMS PROS

Etape 1 : engagement dans la démarche et état des lieux.

Etape 2 : formalisation du projet de prévention des TMS avec l'identification des **compétences nécessaires** et dépistage des situations de travail prioritaires.

Étape 3 : analyse d'une situation à risque prioritaire et mise en œuvre d'un plan d'actions.

Etape 4 : évaluation des actions et de la démarche.

POURQUOI DESIGNER UNE PERSONNE RESSOURCE ?

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat

L'IMPLICATION DES ACTEURS INTERNES

DIRIGEANT

Comprendre les enjeux, initier, et piloter le projet de prévention des TMS dans son établissement

PERSONNE RESSOURCE

Animer le projet et conduire la démarche de prévention des TMS

SALARIES

Être acteur de la démarche de prévention des TMS

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Être acteur dans la démarche de prévention des TMS

L'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS

Carsat

LES ENJEUX DE LA PERSONNE RESSOURCE

- **Prendre conscience** des enjeux liés aux TMS pour l'entreprise
- **S'approprier** la démarche de prévention
- **Faciliter** la compréhension de la démarche de prévention
- **Impliquer** les différents acteurs de votre entreprise
- **Pérenniser** la démarche et les résultats obtenus sur les performances de l'entreprise

La personne ressource peut s'appuyer sur des **compétences externes**.

LES ACTEURS EXTERNES

CARSAT

Accompagnement personnalisé dans la démarche, par les agents de prévention, avec nos offres de services (aides financières, formations, documentations techniques...)

SSTi

Partenariat établi avec plusieurs Services de Santé au Travail pour accompagner les entreprises à progresser dans la démarche

IPRP

Réseau des IPRP HdF animé par la Carsat pouvant accompagner les entreprises dans la démarche, notamment lors des analyses de postes

OF

Organismes de formation habilités par le Réseau Prévention proposant des offres de formation et d'accompagnement génériques et sectorielles

TEMOIGNAGE D'UN ORGANISME DE FORMATION

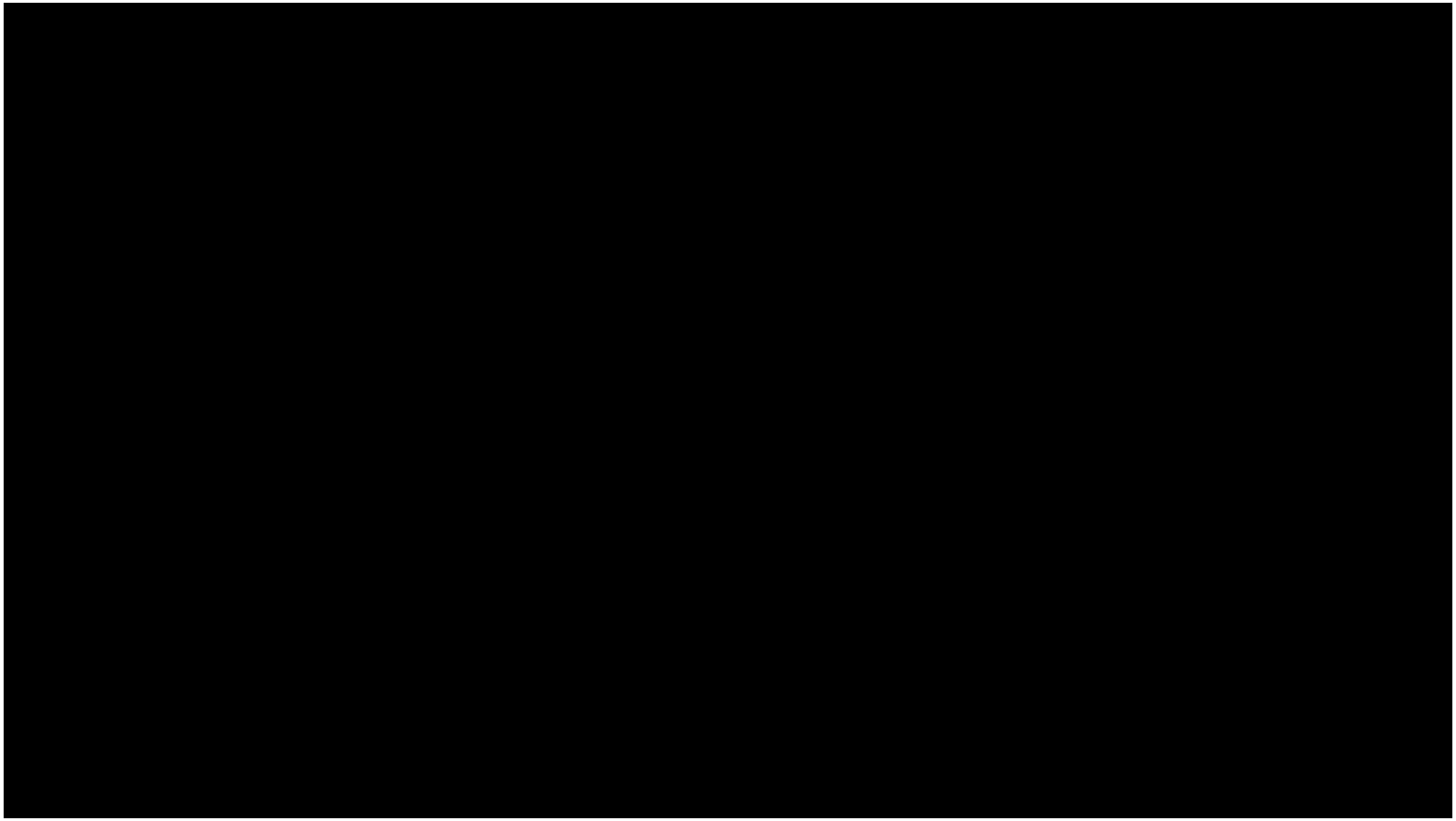

TEMOIGNAGE D'UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT

« On travaille depuis plusieurs années sur l'amélioration des conditions de travail en tenant compte à la fois du confort et de la sécurité. L'outil de base c'était notre ***évaluation des risques professionnels****. Par contre, j'ai senti le* ***besoin de structurer cette démarche*** *de façon à ce que son efficacité soit renforcée, ce que* ***TMS Pros nous a permis****.*
La formation d'une Personne Ressource nous a ***apporté énormément****. Une des choses essentielles* ***c'est*** *que ça nous a permis et que ça nous permet maintenant de* ***suivre une méthodologie bien définie*** *pour travailler sur le sujet des TMS. Dans cette méthodologie il y a tout d'abord la* ***priorisation****, le deuxième point c'est* ***l'approche participative*** *notamment avec les acteurs de terrain (…).*

Sous-traitant Métallurgie – Fabrication de pièces en série
85 salariés

TEMOIGNAGE DE PERSONNES RESSOURCES

*« Grâce à la démarche, je sais aujourd'hui organiser, programmer et planifier un projet, **détecter des TMS**, **mettre en place des groupes de travail** avec des plans d'actions qui permettent d'améliorer les conditions de travail.*
*Pour cette formation, **ce qui est très bien organisé c'est qu'on a deux jours en salle, en groupe, et après on a un travail d'intersession à réaliser**, ce qui fait qu'on mélange le travail directement en entreprise tout comme l'apprentissage en groupe, avec le formateur. »*

Fabrication de pièves en caoutchouc – 21 salariés

*« La formation dispensée par un organisme de formation habilité par l'INRS a été **essentielle à la conduite du projet** dont j'ai eu la charge.*
*Au-delà de la formation permettant **l'acquisition des outils et de la méthode**, j'ai particulièrement apprécié **la venue du formateur dans mon entreprise**. Ceci a permis de faire un **état d'avancement** du projet, et a été un **soutien dans la conduite** interne de la démarche, dont la mobilisation des différents acteurs. »*

Carrossier industrielle – 207 salariés

TEMOIGNAGE D'UNE ENTREPRISE

COMMENT FORMER LA PERSONNE RESSOURCE ?

LA FORMATION DE LA PERSONNE RESSOURCE

Un dispositif générique

Animation OF

- Devenir Personne Ressource TMS
- Devenir Chargé de Prévention TMS
  (moins de 150 salariés)

4 dispositifs sectoriels

Animation OF

- Secteur Sanitaire et Médico Social → Dispositif HAPA
- Secteur Aide et Soin à Domicile
- Secteur Transport Routier & Logistique
- Secteur Propreté

Package complet incluant la formation du dirigeant, de la personne ressource et des salariés

Plus d'information : **https://formation-prev.fr/carsat-hdf**

LA FORMATION DE LA PERSONNE RESSOURCE

Devenir Personne Ressource TMS

1er module	1er accompagnement	2nd module	2nd accompagnement	3ème module
2 jours en présentiel	1/2 jour en entreprise	2 jours en présentiel	1/2 jour en entreprise	1 jour en présentiel

6 jours alternant connaissances théoriques et compétences pratiques

Animation OF

Organisme	Contact(s)
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS	www.inrs.fr (rubriques : Services aux entreprises / Formations confiées à des organismes habilités)
Vous pouvez également consulter la cartographie régionale des organismes de formation habilités sur	https://carsat-hdf.fr/index.php/628

LA FORMATION DE LA PERSONNE RESSOURCE

Devenir Chargé de Prévention TMS
(moins de 150 salariés)

1er module — 1 jour en présentiel

1er accompagnement — 1/2 jour en entreprise

2nd module — 1 jour en présentiel

2nd accompagnement — 1/2 jour en entreprise

3ème module — 1 jour en présentiel

4 jours alternant connaissances théoriques et compétences pratiques

Animation OF

Organisme	Contact(s)
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS	www.inrs.fr (rubriques : Services aux entreprises / Formations confiées à des organismes habilités)

LA FORMATION DE LA PERSONNE RESSOURCE

PERSONNE RESSOURCE TMS

6 jours

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation des risques
- Établir un diagnostic (lien entre facteurs de risque et déterminants)
- Participer à l'élaboration d'un plan d'actions
- Accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

CHARGE DE PREVENTION TMS

4 jours

- Identifier le risque de TMS et les points structurants l'action de prévention TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS
- Participer à la recherche de solutions
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne

Toutes les infos sur la page web dédiée aux formations sur le site de la Carsat HdF
https://formation-prev.fr/carsat-hdf

L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU PRÉVENTION

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat
Hauts-de-France

LE SITE TMS PROS

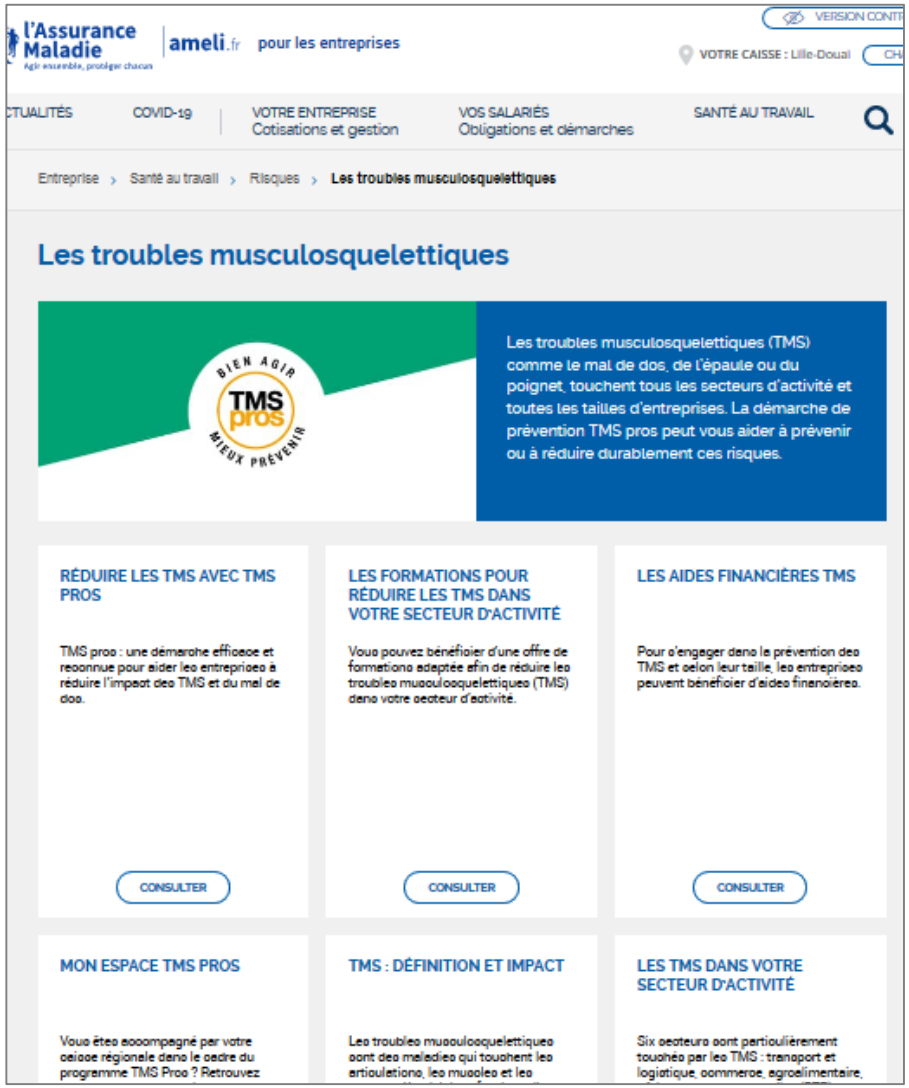

Pages web publiques hébergées sur **Ameli Entreprises** avec des outils en libre téléchargement

https://www.ameli.fr/lille-douai/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms

Exemple d'outil :

Quiz TMS : Avez-vous les compétences nécessaires au sein de votre entreprise ?

LA FORMATION DES DIRIGEANTS

La Carsat Hauts-de-France propose un **e-learning** (4 modules - 3h environ)

Objectif : outiller les dirigeants pour les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de pilotage du projet de prévention des TMS

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Initier et piloter la démarche de prévention
- Appréhender la problématique des TMS
- Initier et piloter la démarche de prévention des TMS

Inscription en ligne sur la page web dédiée aux formations sur le site de la Carsat Hauts-de-France

https://formation-prev.fr/carsat-hdf

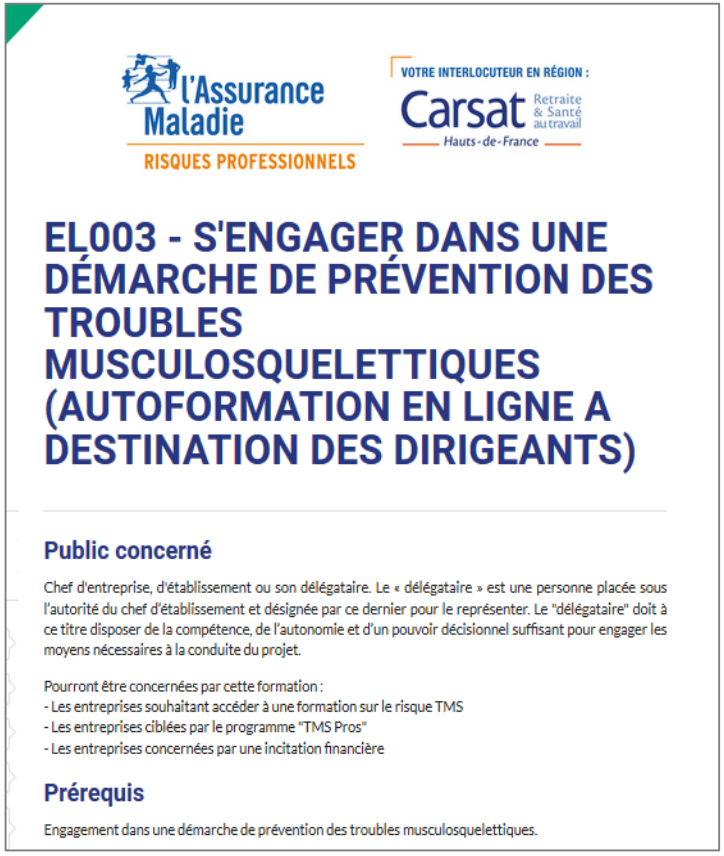
L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Retraite & Santé au travail Hauts-de-France

EL003 - S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (AUTOFORMATION EN LIGNE A DESTINATION DES DIRIGEANTS)

Public concerné

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire. Le « délégataire » est une personne placée sous l'autorité du chef d'établissement et désignée par ce dernier pour le représenter. Le "délégataire" doit à ce titre disposer de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

Pourront être concernées par cette formation :
- Les entreprises souhaitant accéder à une formation sur le risque TMS
- Les entreprises ciblées par le programme "TMS Pros"
- Les entreprises concernées par une incitation financière

Prérequis

Engagement dans une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques.

LA FORMATION DES SALARIÉS

Un dispositif générique

SALARIES

Animation OF

- Devenir Acteur PRAP IBC
- Devenir Acteur PRAP 2S

PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Industrie Bâtiment Commerce et Activités de Bureau)

2 jours

- Connaitre les risques de son métier
- Savoir observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maitrise du risque en proposant des améliorations

PRAP 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Secteur Sanitaire et Médico-Social)

4 jours

- Connaitre les risques de son métier
- Savoir observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maitrise du risque en proposant des améliorations
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Toutes les infos sur la page web dédiée aux formations sur le site de la Carsat HdF

https://formation-prev.fr/carsat-hdf

LES UNITÉS TECHNIQUES

Capables d'intervenir pour **évaluer l'exposition des salariés aux risques chimiques, biologiques et physiques** et **accompagner à la recherche d'améliorations et de solutions de prévention**

CMP
Centre de Mesures Physiques

LICT
Laboratoire Inter-régional
de Chimie et Toxicologie

Pour tout contact :

lillerisquephysique@carsat-nordpicardie.fr

lillerisquechimique@nordpicardie.fr

L'OUTIL MRAP

La Carsat Hauts-de-France propose des prestations d'instrumentation et de **mesurage pour l'analyse de l'activité physique**, à destination de ses partenaires pilotant des démarches ergonomiques de réduction des TMS.

MRAP « Motion » (angulations, postures, mouvements)

© Guillaume J. Plisson pour l'INRS

MRAP « Forces Tirer-Pousser »

MRAP « EMG – activité musculaire »

L'OUTIL MRAP : FONCTIONNEMENT

Entreprise
Démarche ergonomique de réduction des TMS
(en cours ou en projet)

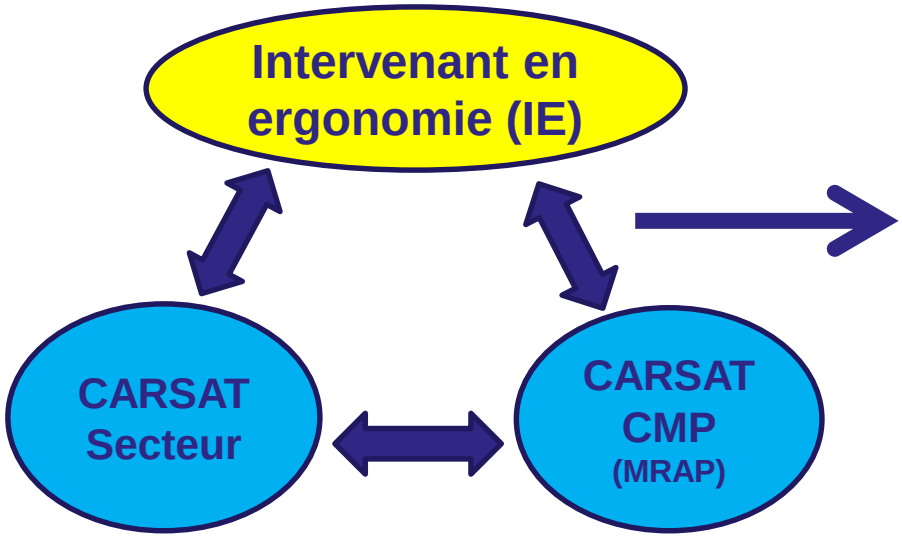

1) Demande et échanges

- Contact MRAP en CARSAT.
- Echanges sur faisabilité et opportunité.

2) Etude (partenariale)

- Echanges en amont avec l'IE (organisation du mesurage).
- Instrumentation et mesurage en entreprise.
- Echanges en aval avec l'IE (analyse et sélection données, insertions rapport).

3) Rapport d'intervention

- Remis à l'IE et à l'agent CARSAT.

L'AIDE TMS PROS DIAGNOSTIC

Identifiez les risques de TMS pour vos salariés.

L'offre

- Plafonnée à 25 000 €, cette aide permet de financer 70% du montant de ces prestations (HT) :
  - la **formation d'une personne ressource** en interne
  - une **prestation ergonomique** pour la réalisation d'un **diagnostic** de prévention des TMS (étude des situations de travail + plan d'actions)

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Identifier et maitriser les risques de TMS
  > Etapes 2 et 3 de la démarche TMS Pros

L'AIDE TMS PROS ACTION

Réduisez les risques de TMS pour vos salariés

L'offre

- Plafonnée à 25 000 € - plancher à 1 000 €
  TMS Pros Action permet de financer à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes (HT), **l'achat de matériel et/ou d'équipements** + formations adaptées
  - à condition de fournir au préalable **un diagnostic et un plan d'actions** réalisés par un prestataire ou un salarié ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Transformer durablement les situations de travail à risques TMS
  ▷Etape 3 de la démarche TMS Pros

CONTRAT DE PRÉVENTION

L’offre

- Être à jour de vos obligations sociales, notamment de vos cotisations Urssaf
- Avoir un projet concret de prévention

Un prérequis impératif

- Existence d’une convention nationale d’objectifs : ensemble d'accords conclu entre les Organisations Professionnelles représentatives d'une branche d'activité et la CNAM

La cible

- Entreprise dont l’effectif global est inférieur à 200 salariés

L’objectif

- Financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de votre entreprise

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AVOIR UNE PERSONNE RESSOURCE TMS

Pérenniser une démarche de prévention des TMS

Sébastien TRIOPON – Maxime KEMPA

CARSAT Hauts-de-France

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Hauts-de-France